



DIRECTIVE COVID-19
RELATIVE À L'UTILISATION DE L'AULA DU CIFOM-ET
À L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Salle

Aula du CIFOM-ET, rue Klaus 1, 2400 Le Locle.

Accès / Parking

Des places de parking en suffisance se trouvent à proximité immédiate de la salle.

Accueil, entrée dans la salle et sortie de la salle

Le masque est obligatoire dans le bâtiment du CIFOM-ET, y compris durant la séance et ce, en plus du respect de la distance de 1 mètre 50 entre chaque participant·e.

Chacun·e devra veiller au strict respect des directives de sécurité sanitaire.

La mise à disposition de produit désinfectant en flacons distributeurs permet à chacun·e de se désinfecter les mains avant de prendre place dans la salle.

Vestiaire

Il n'y a pas de mises en place de vestiaire, pour éviter que les vêtements des participant·e·s se touchent.

Les participant·e·s utilisent le dossier de leur chaise pour les vêtements et ils·elles ont de la place sur leur table pour leur matériel.

Objets déposés

Toujours dans le souci d'éviter toute manipulation de matériel, les membres du Conseil général sont invités à envoyer à la Chancellerie les documents qu'ils souhaitent déposer, amendements et postulats y compris, **au plus tard le jour de la séance à 12h.**

Pause

Une bouteille d'eau est mise sur chaque place, sans verre, les participant·e·s étant invité·e·s à boire directement à la bouteille et à emporter ladite bouteille à l'issue de la séance.

Afin d'éviter tout risque de contact étroit entre les participant·e·s, la séance se déroulera sans pause.

Personnes vulnérables et personnes malades

Bien que des mesures aient été mises en place pour respecter toutes les recommandations de l'OFSP, les personnes vulnérables sont bien entendu libres de renoncer à participer à la séance.

Par ailleurs, toute personne malade ou se sentant malade est invitée à renoncer à participer à la séance.

Plan de salle

Un plan est également affiché à l'entrée de la salle.

Places dans la salle

Sur chaque pupitre se trouve un cavalier indiquant le parti du membre du Conseil général qui s'y installe.

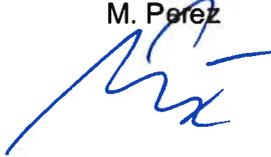
Public et médias (maximum 50 personnes)

Le public et les représentants des médias sont également soumis à la présente directive. Des places sont prévues à leur attention. Leurs coordonnées seront récoltées en début de séance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
M. Perez

Le chancelier,
P. Martinelli



Le Locle, le 16 novembre 2021